



HAL
open science

La végétalisation citoyenne de la ville de Lyon. Les compétences des habitants comme filtre d'accès à la participation

Amélie Deschamps

► To cite this version:

Amélie Deschamps. La végétalisation citoyenne de la ville de Lyon. Les compétences des habitants comme filtre d'accès à la participation. Sixièmes journées doctorales sur les expérimentations démocratiques et la démocratie participative, GIS Participation du public, décision, démocratie participative, Nov 2020, La Rochelle, France. hal-03924275

HAL Id: hal-03924275

<https://hal.science/hal-03924275>

Submitted on 5 Jan 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La végétalisation citoyenne de la ville de Lyon.

Les compétences des habitants comme filtre d'accès à la participation

Amélie Deschamps, Université Jean Moulin Lyon 3, UMR 5600 EVS

Introduction

Que ce soit dans une perspective de résilience (lutter contre les ilots de chaleur urbains, contre la pollution de l'air, ...), afin de répondre à une demande sociale (pour les loisirs, le bien-être, ...) ou encore à des fins de *marketing* urbain et d'attractivité (Bourdeau-Lepage, 2019), la végétalisation des villes est une tendance urbanistique contemporaine forte (Blanc, 2013). Végétaliser est le fait de « peupler de végétaux », de « donner un caractère végétal » (CNRTL) ou encore de « couvrir une surface de végétaux, notamment de plantes herbacées » (Larousse). Les dispositifs de végétalisation urbaine participative mis en place par un certain nombre de villes françaises, dont Lyon, visent ainsi à faire jardiner de façon volontaire par les habitants des bouts de domaine public.

Encourager la participation des habitants est devenu un impératif des politiques publiques urbaines (Blondiaux et Sintomer, 2002) et un principe central du développement durable défini dès la charte mondiale de la nature en 1982 puis par la Déclaration de Rio en 1992 et la Convention d'Aarhus en 1998. Marie-Hélène Bacqué et Yves Sintomer (2011) notent bien « l'enjeu écologique » que peuvent revêtir les dynamiques participatives, aux côtés des enjeux gestionnaire, social, politique et économique de la participation. L'enjeu écologique « s'appuie sur le constat qu'une approche intégrée impliquant la participation de tous les acteurs concernés est incontournable pour faire face au défi d'un développement soutenable » (*Ibid.*, p. 14). La participation citoyenne est alors le fait pour les autorités publiques d'impliquer la société civile dans les affaires publiques et dans les pratiques associées, de la communication à la négociation (Beuret *et al.*, 2006). Depuis les années 1990 un troisième temps de la participation s'est ouvert en faveur d'une mobilisation habitante impulsée par l'action publique (par opposition notamment aux initiatives militantes et au mouvement spontané de la base des années 1960 et 1970) (Bresson, 2014). La mobilisation des habitants est l'objet de politiques incitatives et « vise une meilleure implication de chacun dans le fonctionnement de la société à travers des améliorations au niveau micro-local » (*Ibid.*). « L'offre institutionnelle de participation » (Blondiaux, 2008) se justifie par une volonté « de promouvoir un idéal de justice sociale [...], de moderniser la gestion des services [...], repenser la division du travail politique [...], donner un surcroît de légitimité à des autorités contestées » (*Ibid.*). Dans ce cadre, l'élaboration de dispositifs de végétalisation participative permet de répondre à une supposée double demande habitante, celle de davantage de nature en ville (Bailly et Bourdeau-Lepage, 2011 ; Bourdeau-Lepage, 2019) et une demande sociale de participation (Petit, 2014). La végétalisation de la ville par les habitants permet aussi aux villes de remplir des objectifs à moindre coût, en déléguant l'entretien et la gestion de ces

nouveaux espaces verts aux habitants (Rosol, 2012 ; Ernwein, 2019). À Lyon, la municipalité a mis en place deux outils de végétalisation participative du domaine public : les jardins partagés et les jardins de rue (Deschamps, 2019). Les jardins partagés permettent à une association de cultiver une parcelle du domaine public tandis que les jardins de rue, de taille plus limitée, apparaissent sur les trottoirs sous la forme de fosses creusées à même le bitume ou de jardinières.

Il s'agit de voir comment une offre institutionnelle de participation engendre une appropriation socialement différenciée (Petit, 2014) en gardant à l'esprit que « l'émergence de l'environnement comme enjeu politique est très fortement liée à l'émergence des classes moyennes urbaines comme acteurs politiques. Et [...] que la politique de l'environnement qui a été mise en place [...] a été faite pour et grâce à l'appui des classes moyennes » (Theys, 2007, p. 32). Ainsi alors que dans le contexte nord-américain les jardins partagés ont d'abord été lié à des initiatives issues des classes populaires cherchant un accès à une alimentation de qualité (Paddeu, 2012), les travaux sur le jardinage urbain dans le contexte européen ont mis en avant le fait que les jardins partagés sont le plus souvent lancés par des habitants issus des classes moyennes ou supérieures (Rosol, 2012 ; Ernwein, 2015 ; Mestdagh, 2017 ; Sachse, 2020). Ces habitants ont « des ressources cognitives et instrumentales qu'ils peuvent mobilier comme des acteurs incontournables de la médiation entre la société civile et la sphère du politique au niveau local » (Jouve, 2005, p. 21). Cependant ces travaux se sont concentrés sur les jardins partagés initiés par des habitants, à l'exclusion de ceux impulsés par les villes, par les bailleurs sociaux ou par d'autres types d'association. En prenant en compte tous les types d'initiatives de jardinage urbain présents sur le domaine public de la ville de Lyon, j'entends voir dans quelle mesure cet engagement marqué des classes moyennes et supérieures peut être nuancé. En questionnant l'engagement des habitants dans des projets de végétalisation participative par le prisme des compétences mobilisées, je souhaite étudier comment le design même du dispositif participatif municipal agit comme un filtre à la participation habitante. En m'intéressant également aux projets initiés par des acteurs intermédiaires j'étudie comment les capacités de participation propres aux habitants peuvent être outrepassées. En effet, alors que le recours grandissant aux outils de la démocratie participative est justifié par le besoin de faire appel aux savoirs citoyens, savoirs d'usage locaux considérés comme pertinents (Nez, 2011), la possession de ces compétences est inégale (Ghose et Pettygrove, 2014), d'autant plus que tous les savoirs citoyens ne sont pas considérés comme légitimes.

Je m'appuie sur une enquête de terrain alliant observation directe, observation participante et entretiens semi-directifs entre février 2019 et juin 2020. Dans un premier temps j'ai complété les bases de données de la Ville de Lyon et de l'association du Passe-Jardins sur les jardins urbains de Lyon par des observations directes sur le terrain. Cette étape m'a aussi permis de prendre contact avec les habitants et les associations qui gèrent ces jardins. 30 entretiens semi-directifs ont ensuite été menés avec des habitants, des associations, des techniciens des services de la Ville et des élus d'arrondissement. Les entretiens avec les habitants et les associations ont eu lieu sur place, dans les jardins ou les rues végétalisées afin de voir au plus près le résultat des dispositifs municipaux. La participation¹ à des assemblées générales

¹ J'ai ainsi assisté à douze réunions.

d'association, des réunions entre habitants, des conseils de quartier, des rencontres entre habitants et représentants municipaux ont permis d'étudier la participation en train de se faire. Enfin la lecture des documents produits par la municipalité afin d'encadrer ces dispositifs municipaux permet de comprendre le cadre institutionnel ainsi posé.

Dans un premier temps je présente les dispositifs de végétalisation participative de la ville de Lyon et leur inégale répartition dans la ville. Ensuite, je montre comment la possession de compétences administratives peut former un premier frein à la participation des habitants. Enfin, je reviens sur le statut ambigu des compétences en jardinage avec la légitimation de certaines pratiques et la déconsidération d'autres.

Faire participer les habitants à la végétalisation de Lyon : un état des lieux

La construction d'un dispositif participatif municipal

Les dispositifs de végétalisation urbaine participatives prennent deux formes à Lyon : le jardin partagé et le jardin de rue. Un jardin partagé est une parcelle de terrain jardinée collectivement par un groupe d'habitants. Un jardin de rue est un micro-jardin installé sur les trottoirs qui peut prendre la forme d'un pied d'arbre fleuri, d'une fosse creusée dans le bitume au pied d'une façade ou encore de bacs potagers cultivés dans l'espace public. Début 2020, la ville de Lyon compte 44 jardins partagés sur le domaine public² et 989 jardins de rue³.

Le premier jardin partagé lyonnais voit le jour en 2000. Dès 1998 l'association du Passe-Jardins est désignée comme prestataire de la Ville afin d'accompagner les projets de jardins partagés à Lyon. En 2008, la ville de Lyon établit sa « charte des jardins partagés lyonnais » afin d'encadrer les réalisations et leur gestion en contractualisant les habitants porteurs de projet dans la mesure où il s'agit d'une occupation du domaine public. Cependant, même avant cette charte une chargée de mission de la ville estime que :

« Ça n'a jamais vraiment été sauvage, ils ont toujours eu l'accord de quelqu'un. Après l'accord, ça peut être un accord oral, il y a eu un élu qui a dit oui oui, allez-y, ils y vont et après on est là qu'est-ce qui se passe ? Non après c'est quand même jamais sauvage parce qu'il y a toujours eu quelqu'un de la Ville qui était au courant ou qui a initié les choses. »
Entretien ville de Lyon, 10 avril 2019.

Si des initiatives de végétalisation de pied d'arbre ou de dépôt de jardinières sur les trottoirs existaient sûrement avant la mise en place d'une politique municipale, les fosses de végétalisation sont elles directement issues d'une démarche de la ville. En 2004, c'est un jardinier municipal qui a l'idée de creuser des fosses dans les trottoirs afin de fleurir ces derniers. En septembre 2019 une « charte de végétalisation des jardins de rue » est publiée par la ville.

² Je ne me suis pas intéressée aux jardins partagés qui peuvent voir le jour sur des terrains privés comme au sein de résidences dans la mesure où ils ne sont alors pas soumis aux chartes municipales et où la participation est limitée aux usagers de cet espace privé.

³ Inventaire réalisé à partir du croisement de sources telles que les publications institutionnelles et les blogs d'association, et une vérification sur le terrain pendant l'année 2019.

Ainsi contrairement aux États-Unis (Baudry, 2011 ; Paddeu, 2012), l'institutionnalisation des jardins urbains s'est faite très rapidement, quasiment concomitamment de leur apparition. La ville de Lyon a mis en place une politique en faveur de la végétalisation participative en créant des outils et des dispositifs pour les encadrer. Au sein de la direction des espaces verts de la ville de Lyon, une médiatrice environnement s'occupe à plein temps des jardins de rue et une chargée de mission de la Direction du développement territorial accompagne les projets de jardin partagé. De fait, bien plus que d'une mobilisation habitante par le bas, le jardinage urbain en France est davantage la marque de dispositifs permettant la participation habitante en partenariat avec les autorités municipales, « une forme d'action collective et de coproduction de participation avec les institutions » (Sachse, 2020, p. 21). Les mairies d'arrondissement et plus particulièrement les élus en charge des espaces verts peuvent être des acteurs de la mise en place de ce dispositif de végétalisation mais c'est bien à l'échelle de la ville et la mairie centrale que le dispositif est géré.

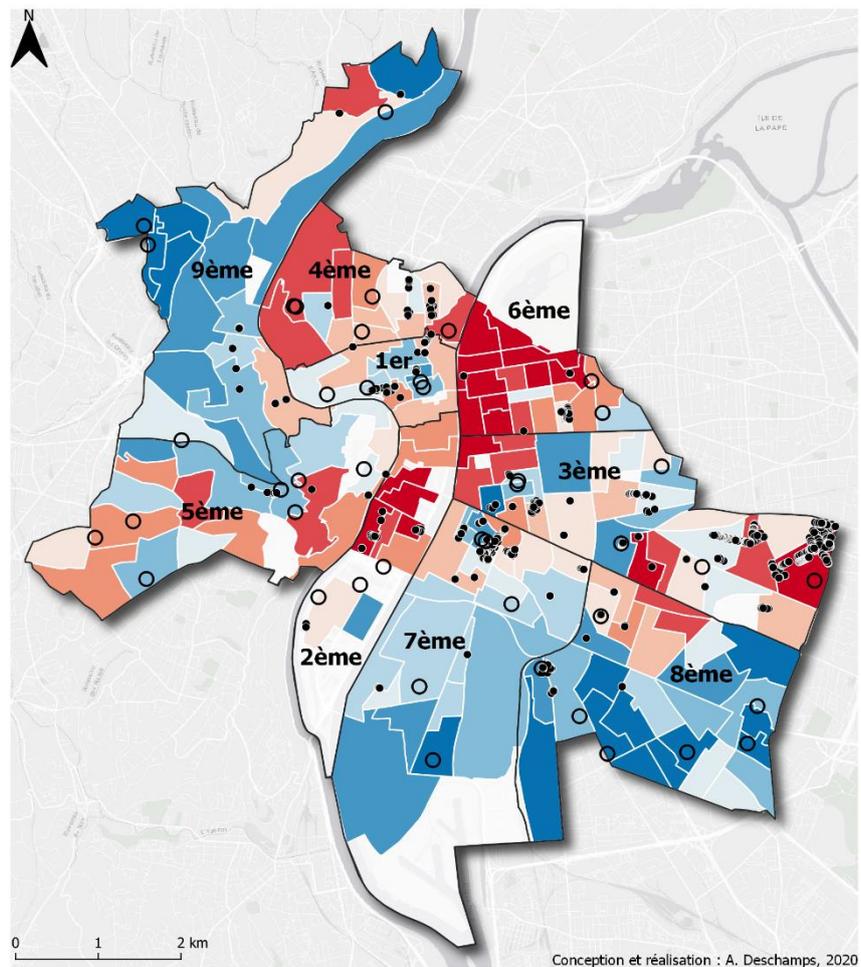
Où végétalise-t-on ?

En l'absence d'une base de données recensant le profil socio-économique de tous les jardiniers amateurs de Lyon, l'attention aux quartiers d'implantation de ces initiatives permet de se faire une première idée de l'inégale appropriation des dispositifs. Les habitants font en effet des demandes d'occupation du domaine public pour la rue dans laquelle ils résident et les jardins partagés sont généralement très proches des domiciles des habitants (au maximum à une quinzaine de minutes à pied selon nos entretiens). L'institutionnalisation du jardinage urbain n'empêche pas que l'impulsion reste aux habitants. La Mairie fournit le cadre dans lequel s'inscrire et donne l'autorisation préalable à la réalisation de l'opération de végétalisation mais laisse l'initiative aux habitants (entretien élu d'arrondissement en charge de la démocratie de proximité, 8 novembre 2019).

À la lecture de la carte (Figure 1), on observe que les jardins partagés et les jardins de rue ne sont pas répartis dans toute la ville de façon homogène. Des zones de vide et de plein se dessinent. Les jardins partagés sont bien présents dans tous les arrondissements de la ville, mais répartis de façon très inégale : sept jardins partagés dans le huitième arrondissement contre deux dans le sixième par exemple, alors même que le huitième arrondissement concentre des IRIS parmi les plus pauvres de la ville et le sixième parmi les plus riches. Les jardins de rue se présentent quant à eux par grappes. Les quartiers de la Croix-Rousse (1^{er} et 4^{ème} arrondissements), de la Guillotière (7^{ème} arrondissement) et de Montchat (3^{ème} arrondissement) sont ainsi particulièrement dépositaires de ces projets alors qu'il s'agit de quartier en cours de gentrification (Croix-Rousse et Guillotière) ou au niveau de vie moyen bien supérieur à la moyenne de la ville (Montchat).

La répartition des jardins partagés et des jardins de rue n'est pas équivalente (Tableau 1). Les jardins partagés se trouvent dans des IRIS au niveau de revenu médian de 22 288 €, contre 24 704 € pour les jardins de rue. Ainsi les jardins partagés se trouvent dans des quartiers en moyenne plus pauvres que les jardins de rue, en dessous du niveau de revenu médian de la ville de Lyon.

Figure 1 : Opération de végétalisation et inégalités à Lyon



Conception et réalisation : A. Deschamps, 2020

Opération de végétalisation

- Jardin partagé
- Jardin de rue

Limites administratives

- IRIS (INSEE, 2015)
- 1^{er} Arrondissement municipal

**Revenus médians par UC*
(En 2015, INSEE, par IRIS)**

- De 8 894 à 15 948€
- De 15 948 à 19 396 €
- De 19 396 à 21 561 €
- De 21 561 à 22 510 €
- De 22 510 à 23 474 €
- De 23 474 à 24 708 €
- De 24 708 à 25 733 €
- De 25 733 à 27 441 €
- De 27 441 à 29 571 €
- De 29 571 à 43 198 €
- Absence de données

Sources : INSEE, 2015 ; BD TOPO IGN 2019 ; enquête de terrain
 * UC : Unité de consommation, INSEE
 Discrétisation : quantiles

Tableau 1 : Niveaux de vie comparés des IRIS accueillant des opérations de végétalisation

	Niveau de revenu moyen des IRIS d'implantation	Niveau de revenu médian des IRIS d'implantation	IRIS avec le revenu le plus faible avec une opération de végétation	IRIS avec le revenu le plus élevé avec une opération de végétation
Jardin partagé	21 577 €	22 288 €	8 894 €	31 692 €
Jardin de rue	25 262 €	24 704 €	14 198 €	37 312 €
	Niveau de revenu moyen à Lyon	Niveau de revenu médian à Lyon	IRIS avec revenu le faible de Lyon	IRIS avec revenu le plus élevé de Lyon
	23 416 €	23 474 €	8 894 €	43 198 €

Source : INSEE, 2015 ; enquête de terrain

En observant cette carte et ce tableau, on évalue bien dans quelle mesure l'ensemble de la ville de Lyon ne fait pas l'objet d'opérations de végétalisation participative. Afin d'expliquer la répartition de ces opérations de végétalisation, il est intéressant de se pencher sur ce qui rend concrètement possible la participation des habitants. Quels freins peuvent expliquer l'inégale participation des habitants ? Pourquoi les quartiers populaires semblent-ils laissés de côté par les jardins de rue et au contraire davantage investis par les jardins partagés ? Je reviens ensuite sur les compétences habitantes nécessaires pour mener à bien ces projets d'aménagement urbain.

L'ingénierie de la participation : capital procédural et capital social à l'œuvre

Monter un projet de végétalisation participative : cela ne s'improvise pas !

Afin d'obtenir une autorisation d'occupation temporaire de l'espace public, document juridique qui conventionne le jardinage urbain lyonnais, les habitants doivent monter et déposer un dossier auprès de la mairie. En plus d'un formulaire à remplir, le dossier doit être accompagné d'une présentation détaillée du projet avec des photographies, des plans, des schémas et un certain nombre de pièces justificatives (justificatifs de domicile, procès-verbal de création d'association pour un jardin partagé, signature des futurs membres...). Le caractère administratif de cette demande nécessite qu'un ou des habitants soient familiers de ce genre de démarche afin de la remplir. Bien qu'il faille un groupe de personnes pour déposer un projet, les habitants reconnaissent souvent la nécessité d'avoir un moteur, une personne ou un groupe très restreint qui va être capable de débiter le projet et qui saura faire avec le contexte administratif. Jacques a ainsi été l'initiateur des jardins de sa rue :

« C'est du taf au départ : j'ai pris des photos, j'ai fait du fake, dis 'y aura un bosquet là', etc... Il faut vraiment monter le dossier. Le problème pour ce genre de chose c'est qu'il

faut vraiment quelqu'un de moteur, quelqu'un qui lance le truc sinon il ne se passe rien ». Entretien décembre 2019.

Travaillant à son compte dans le design, il possède un certain nombre de compétences qui le rendent capable de remplir un dossier. S'il me dit qu'il ne connaît rien « au monde associatif », ce sont ses connaissances en montage de projet qui lui permettent de lancer la végétalisation de sa rue. Dans un jardin du cinquième arrondissement, c'est un ancien responsable régional des Maisons de la Culture et de la Jeunesse qui a participé au début du jardin partagé. Du fait de ses compétences en montage de projet et en fonctionnement des associations, il a pu être le moteur de la naissance du groupe de jardiniers amateurs, même si une fois le jardin constitué il ne s'occupe finalement pas du jardinage (entretien 20 avril 2019).

Ces deux exemples montrent des profils de jardiniers typiques de ceux rencontrés pendant l'enquête, diplômés et connaisseurs du monde des projets, familiarisés avec l'administratif. Il semble que les lanceurs de projet de végétalisation participative ont en commun un certain capital procédural⁴ qui les rend aptes à participer au dispositif de végétalisation participative.

Avoir de l'aide : un capital social nécessaire

En plus de connaître les rouages administratifs, notre enquête montre qu'une connaissance personnelle des acteurs publics à quelque niveau que ce soit est déterminante dans l'initiation d'un projet de végétalisation urbaine.

En premier lieu, il s'agit d'avoir connaissance des dispositifs mis à disposition par la mairie pour végétaliser le domaine public. Les jardins de rue n'ont pas bénéficié de communication institutionnelle pendant longtemps. Le bouche-à-oreille était suffisant pour que le nombre de demandes reçues chaque année par la mairie soit important et progresse. D'ailleurs, la mise en place d'un formulaire de demande visible sur le site de la mairie en septembre 2019 coïncide avec une forte augmentation du nombre de demandes (multiplication par trois entre le printemps 2019 et le printemps 2020 d'après le service des espaces verts). Les services de la ville remarquent également que pour la première fois les demandes ne se concentrent plus sur des quartiers déjà investis mais arrivent de « partout dans la ville » (service des espaces verts de Lyon, 9 octobre 2020).

Tant qu'il n'y avait pas de communication officielle, les jardins de rue dépendaient de rencontres : un habitant déménageant de la Guillotière à Montchat amène par exemple le projet avec lui dans le quartier après avoir assisté à l'implantation de micro-implantations florales autour de sa première résidence (entretien 23 février 2019). Des habitantes de la rue

⁴ Notion issue du droit « dépassant le simple clivage entre ceux qui maîtrisent la technique juridique et ceux qui n'en possèdent aucun rudiment » et qui permet de rendre compte de l'inégalité d'accès à la justice, « les barrières invisibles à l'entrée du tribunal » (« Le tribunal administratif : une affaire d'initiés ? Les inégalités d'accès à la justice et la distribution du capital procédural » A. Spire et K. Weidenfeld, *Droit et société*, 2011/3, n°79). Dans la mesure où la procédure désigne à la fois la « forme suivant laquelle les procès sont conduits, instruits et jugés » et « la marche à suivre, ensemble de formalités, de démarches à accomplir pour obtenir tel ou tel résultat » (Larousse), j'étends cette notion de « capital procédural » à la connaissance des démarches administratives qui permettent à des habitants de monter un projet de végétalisation.

Paul Bert apprennent l'existence de ce dispositif par le biais du conseil de quartier au moment où elles s'inscrivent à celui-ci à la faveur de leur départ à la retraite car elles y rencontrent une adjointe au maire (entretien 8 novembre 2019).

Les jardins partagés ont eu moins besoin de publicité locale à leur propos : c'est un outil de végétalisation urbaine participative désormais assez largement répandu en France pour être connu (même si là aussi, le fait de savoir ce qu'un jardin partagé peut être une forme de frein). Cependant, savoir à qui s'adresser, connaître les démarches à entreprendre et la manière de faire relève de compétences qui peuvent se révéler discriminantes. Les modalités de montage d'un tel projet sont généralement floues par les habitants. Sabine explique par exemple que pour le jardin auquel elle participe

« Au début on était en brasse coulée. On se disait on fait quoi ? On veut faire un jardin mais comment ça se passe ? Il faut créer une association : comment est-ce qu'on crée une association ? On était vraiment paumé et en fait ils nous ont bien aidé ». Entretien 9 juillet 2020

C'est pourquoi l'interconnaissance joue un rôle essentiel dans le montage d'un projet de végétalisation. À l'exception d'une personne que j'ai rencontrée qui a été démarcher d'elle-même la mairie afin de proposer un outil de végétalisation participative (mais il faut noter qu'il s'agissait d'un professionnel du paysagisme), les habitants qui deviennent jardiniers amateurs ont tous entendu parler des dispositifs ou ont été incités à monter leur projet par des personnes de leur entourage. Dans le troisième arrondissement, tout commence avec un groupe d'habitants qui se rencontre autour des composteurs du quartier et qui fait alors la connaissance de l'adjointe au maire de l'arrondissement en charge des espaces verts :

« Dans cette association au compost c'est né de quelques-uns qui ont dit timent on va faire ça, on va faire une assos, et puis on va se renseigner pour savoir si on peut récupérer une parcelle. Ça été long parce que c'est très très compliqué. [...] Voilà, et au cours de l'inauguration du composteur j'ai rencontré Lucie Briatte, c'était la déléguée aux espaces verts, une maire adjointe, je lui ai parlé du projet et elle m'a dit « pas de problème, nous on est d'accord, il faut voir avec le Passe-Jardins ». Entretien 23 février 2019.

Dans le cas des jardins partagés comme des jardins de rue, une fois que les habitants ont eu connaissance du dispositif proposé par la ville, ils doivent faire appel à des compétences administratives et techniques afin de monter leur projet.

Le rôle des acteurs intermédiaires : le soutien à des populations moins visibles dans les engagements écologiques

Dans l'inégale répartition des jardins partagés et des jardins de rue dans la ville de Lyon, j'ai remarqué que les jardins partagés sont davantage présents dans des quartiers au profil socio-économiques plus pauvres que les jardins de rue. Une des raisons est le rôle joué par les acteurs intermédiaires, sociaux ou associatifs, dans le soutien à ce type d'activité.

Les treize jardins partagés de la ville de Lyon se trouvant dans un quartier populaire (au niveau de revenu inférieur à la moyenne de la ville de Lyon) sont soutenus par une structure

annexe au jardin tandis que les jardins partagés présents dans les quartiers des classes moyennes voire aisées sont uniquement supporté par l'association créé *ex nihilo* pour les activités du jardin. Les structures qui jouent le rôle d'intermédiaire entre les habitants et la Ville sont des maisons de la culture et de la jeunesse (MJC), des centres sociaux, des associations d'insertion sociale ou bien des régies de quartier. Ces structures ont négocié directement avec la Ville l'implantation du jardin. Ce sont elles qui se sont chargées de remplir les dossiers et de signer la convention. De ce fait, les habitants ont pu bénéficier d'un soutien administratif réel en plus de ne pas avoir à se constituer en association. Bien souvent, le jardin bénéficie alors de la présence d'un animateur qui vient organiser la participation au jardin. La présence de jardins partagés dans des quartiers au niveau de vie moyen inférieur à celui de la ville s'explique par l'action d'associations à vocation plus large que le jardinage, qui y voient une opportunité pour proposer un autre type d'animation à leurs adhérents et compléter leur action en faveur d'une vie de quartier. Finalement, l'implantation de jardins partagés dans des quartiers plus modestes ne témoigne pas d'une appropriation directe des programmes municipaux de végétalisation par une population plus précaire : il s'agit d'une appropriation indirecte qui passe par l'initiative de structures reconnues dans l'animation sociale.

Un risque majeur est alors la décorrélation de ces projets de jardinage des envies des habitants du quartier : dans un quartier classé politique de la ville du huitième arrondissement, un jardin à l'initiative d'une régie de quartier n'arrive pas à recruter des habitants pour participer à ces activités malgré la présence d'un animateur et deux services civiques pour soutenir son activité. L'animateur m'explique bien pourtant que le problème ne relève pas d'un désintérêt pour le jardinage mais d'un refus de jardiner de la manière imposée par l'association intermédiaire.

Au contraire, les jardins de rue ne sont pas vus comme une opportunité pour enrichir leur catalogue d'activités par les structures intermédiaires. L'activité de jardinage se fait sur de tout petits espaces, directement dans la rue soit de manière peu pratique lorsque l'on veut animer une activité de groupe. À l'exception d'un projet de végétalisation de pieds d'arbres dans le huitième arrondissement, aucun jardin de rue n'est soutenu par une association. Le montage du dossier est alors systématiquement fait par les habitants qui veulent végétaliser leur rue. Bien que la mairie considère « le conventionnement et l'encadrement juridique [qui accompagnent les jardins de rue] plus légers » (entretien Ville de Lyon, 10 avril 2019) que pour les jardins partagés, le montage de ce dossier agit comme un filtre social. Du fait de sa relative complexité et du nombre de pièces demandées, il favorise les habitants à l'aise avec les procédures administratives. Ici l'acteur intermédiaire capable d'aider est le conseil de quartier : dans de nombreux projets de végétalisation de rue, un au moins des participants au projet fait partie du conseil de quartier ou connaît bien ses membres.

La vie au jardin : mieux vaut être novices que de savoir

L'absence de compétences en jardinage comme point commun

Les dispositifs de végétalisation participative reposent à la fois sur une volonté des habitants de participer à la fabrique de la ville et à une volonté de verdir celle-ci. Pour ce deuxième

aspect on aurait ainsi pu faire l'hypothèse que des compétences en jardinage étaient un prérequis à la participation des habitants. Notre enquête montre que les compétences (ou plus exactement l'absence de compétences) en termes de jardinage ne forment absolument pas un frein à la mobilisation de certains Lyonnais pour la végétalisation urbaine. Au contraire, l'idée de jardiniers bénévoles complets amateurs revient très régulièrement dans les entretiens menés avec ces derniers, mais s'observe également dans les documents et ateliers mis en place par les services de la mairie et le Passe-Jardin, l'association missionnée et financée par la Ville pour accompagner les jardins partagés. Les savoirs-faires en termes de jardinage ne sont pas un critère de recrutement pour les jardiniers amateurs ou pour la mairie. Le Grand Lyon publie d'ailleurs une *Charte du jardinier amateur éco responsable* afin d'encadrer dans une certaines mesures les pratiques de jardinage urbain et de favoriser des pratiques écologiques. Les jardiniers amateurs rencontrés insistent souvent sur leur absence de compétences en la matière avant leur arrivée au jardin. Lors de l'Assemblée générale de son jardin, Jonathan le résume en riant à une nouvelle jardinière se présentant comme une complète novice : « il n'y a pas d'entretien d'embauche, on apprend ensemble, on passe du temps ensemble ! » (3 mars 2020). Apprendre à jardiner relève alors à la fois de l'expérimentation et de la formation plus ou moins institutionnalisée. Il peut s'agir de partages de compétences entre jardiniers, ceux-ci se référant à une personne du groupe qui en sait un peu plus que les autres, souvent en rapport à une histoire personnelle passée en lien avec la campagne, des apprentissages datant de l'enfance. Gisèle me raconte ainsi :

« Moi j'ai jardiné toute mon enfance, depuis petite donc c'est vrai que c'est des choses qui voilà. Bon pendant une période je l'ai moins fait parce que j'étais occupée pas des tas d'autres choses, mon métier tout, et puis j'avais repris, c'est vrai que mon père m'avait beaucoup appris donc c'est des choses que j'aies ». Entretien 9 juillet 2020.

Cette personne référente peut aussi être une personne formée du fait de son parcours professionnel. Dans un jardin du troisième arrondissement de Lyon,

« On faisait des permanences les premières années, ce qu'on avait appelé les Ateliers, où il y avait des référents qui connaissaient bien tel outil, tel domaine on va dire, il y en a une qui était branchée permaculture, donc on a fait des ateliers, deux heures un samedi tous les 15 jours où on nous a fait le speech permaculture et des trucs comme ça, on a beaucoup fonctionné avec les Ateliers les deux premières années. Pour essayer de faire un partage de connaissances parce que les gens...moi la dernière fois que j'ai jardiné je vous dis c'était avec mon père il y a 40 ans alors il y a des choses qui reviennent mais en ville c'est tellement différent ». Entretien 3 mars 2020.

Les jardiniers amateurs apprennent aussi comme ils peuvent, en expérimentant sur le terrain, en testant des plantations et en observant leur fonctionnement au fil des saisons ou bien en se renseignant sur internet (en suivant des MOOC de jardinage, en téléchargeant des applications permettant de reconnaître les plantes à partir d'une photographie de leur feuille ou de leur fleur, etc.). Enfin à Lyon il est possible pour les adhérents d'un jardin partagé de se former auprès de l'association du Passe-Jardins. L'association accompagne les nouveaux jardins partagés et en plus de leur proposer cinq séances d'accompagnement la première année, elle

organise des formations thématiques régulièrement. Il s'agit de fournir un bagage minimum aux jardiniers bénévoles :

« C'est important ce minimum de savoir-faire car la réussite du jardin, sa production encourage les gens à s'y investir, de voir ce qu'ils produisent ». Administrateur du Passe-Jardins, entretien 16 janvier 2020.

Les formations proposées traitent par exemple de la multiplication des plantes et du bouturage, de la permaculture, de l'arrosage... Dans le cas des jardins de rue, c'est la Mairie elle-même qui se charge d'accompagner les habitants, à la fois en multipliant les outils de communication comme les fiches-conseils sur les espèces à privilégier⁵ ou encore plus directement lorsque c'est nécessaire. La mairie donne une à deux fois par an des plantes aux habitants : elle leur propose de choisir parmi une liste en fonction de ce qu'il reste dans les serres de la ville. Philippe m'explique qu'il avait refusé de choisir et préférait laisser faire le service des espaces verts dans la mesure où « ils savent mieux que moi ce qui va bien » (entretien 25 novembre 2019).

La norme des savoirs comme discrimination potentielle

Alors que l'absence de savoir-faire en termes de jardinage ne représente pas un obstacle à la participation des habitants aux dispositifs de végétalisation participative, la possession de savoirs antérieurs peut cependant entraîner une mise à l'écart. La municipalité encourage ainsi un jardinage selon des procédés écologiques, autour notamment des principes de la permaculture. Par exemple la *Charte du jardinier amateur éco responsable* encourage les habitants à « ne pas piétiner la terre lorsqu'elle est humide et à privilégier les amendements organiques aux engrais chimiques », à « enrichir sa teneur organique [du sol] par le paillage et le compostage » ou encore à « veiller à ne pas gaspiller les ressources en eau ». Certains habitants adhèrent à ces principes mais remarquent qu'ils peuvent constituer des barrières pour d'autres. Dans un jardin du deuxième arrondissement, l'animatrice de la MJC qui s'occupe du jardin revendique une démarche environnementale de préservation de la biodiversité et refuse de désherber le jardin, donnant à celui-ci un air de « jungle » qu'elle sait pouvoir rebuter d'autres habitants qui ne se retrouvent pas dans cette pratique du jardinage (entretien 2 mai 2019). Dans un jardin du huitième arrondissement, ce sont les usages de l'eau qui font débat : le président du jardin note que

« L'usage de l'eau sur les pratiques maghrébines, c'est de remplir la parcelle et ça c'est totalement parce qu'ils ont vu ça au bled quand ils étaient petits, mais c'est pas du tout lié à des besoins, c'est même mauvais pour le terrain. À l'époque en Espagne et en Algérie c'était lié au partage de l'eau par une convention globale et donc on avait des heures d'accès à l'eau et à ce moment-là ils stockaient de l'eau dans leur parcelle, c'était ça à l'origine. C'était pas du tout lié aux besoins des végétaux. Donc il faut essayer d'inculquer

⁵ Site de la mairie de Lyon, encart « Quelles plantes pour les jardins de rue ? » (<https://www.lyon.fr/cadre-de-vie/ville-nature/les-jardins-de-rue>) (consulté le 30/10/2020).

des pratiques surtout avec les étés qu'on a maintenant, de paillage, de récupération, d'économie d'eau ». Entretien 1^{er} février 2020.

Si dans ce cas les habitants s'engagent tout de même dans le jardin malgré les conflits autour des pratiques à adopter, dans un autre jardin de l'arrondissement, très peu d'habitants sont mobilisés autour de pratiques qui se veulent écologiques mais ne correspondent pas à la demande locale. Le non-désherbage du jardin est extrêmement mal vu, considéré comme une absence d'entretien et une absence de savoir-faire. On voit donc que des compétences sur la pratique du jardinage peuvent entrer en conflit dans les jardins, conflits qui relèvent de la conception du jardin, des méthodes apprises, écologiques ou non. Mais du fait du soutien de la Mairie aux initiatives qui se veulent écologiques, les autres façons de jardiner se retrouvent disqualifiées, amenant certains habitants à refuser de participer au jardinage urbain participatif. Ici des « cultures de la nature » (Mathieu, 2000) s'opposent et témoignent de pratiques socialement situées et acquises.

Conclusion

La répartition spatiale des initiatives de végétalisation dans la ville de Lyon montre une inégale appropriation par les habitants des dispositifs de végétalisation participative mis en place par la Mairie. Pour les deux types d'opération les quartiers au niveau de revenu moyen à l'échelle de la ville de Lyon sont les quartiers privilégiés d'implantation. Cependant, les jardins partagés sont absents des quartiers les plus riches de la ville mais davantage présents dans les quartiers en dessous du niveau de revenu moyen de la ville de Lyon tandis que les jardins de rue sont eux davantage présents dans les quartiers les plus riches de la ville mais absents des quartiers les plus pauvres. Cette différence peut s'expliquer en partie par les compétences nécessaires pour monter ces projets et les aides extérieures qui peuvent être reçues. J'ai montré que la possession d'un capital procédural, c'est-à-dire une connaissance des démarches administratives, est dans un premier temps davantage discriminante que des compétences en jardinage. L'aide que peuvent apporter des structures intermédiaires pour monter ces dossiers est alors décisive dans les quartiers populaires mais ces associations se tournent essentiellement vers des jardins partagés. Au contraire les jardins de rue sont davantage le fait de petits groupes d'individus qui utilisent alors leurs compétences propres et leur réseau social pour mener à bien leur projet. Ces savoir-faire administratifs favorisent ainsi soit des associations porteuses soit des habitants riches en capital procédural. Dans un second temps j'ai expliqué que l'absence de compétences en jardinage ne freinent pas les habitants souhaitant monter un projet de végétalisation. Un certain *ethos* du jardin commence à s'imposer comme la norme, encouragé par la Mairie. Il s'agit d'un jardin où on applique les principes de la permaculture avec des visées écologiques. Cette écologisation des pratiques de jardinage met à l'écart des populations avec un autre type de savoir jardinier, qui se retrouve alors disqualifié.

Bibliographie

Bacqué M.-H. et Sintomer Y., 2011, *La démocratie participative. Histoire et généalogie*, La Découverte, 288 p.

- Bailly A. et Bourdeau-Lepage L., 2011, « Concilier désir de nature et préservation de l'environnement : vers une urbanisation durable en France », *Géographie, économie, société*, 13 (1), p. 27-43.
- Baudry S., 2011, « Les *community gardens* de New York City : de la désobéissance civile au développement durable », *Revue française d'études américaines* (129), p. 73-86.
- Beuret J.-E., Dufourmantelle N. et Beltrando V., 2006, *L'évaluation des processus de concertation : RELIEF, une démarche, des outils*, La Documentation française.
- Blanc N., 2013, « Le face-à-face citoyens/nature », *Multitudes*, 54 (3), p. 129-139.
- Blondiaux L., 2008, « Démocratie délibérative vs. démocratie agonistique ? », *Raisons politiques*, 30 (2), p. 131-147.
- Blondiaux L. et Sintomer Y., 2002, « L'impératif délibératif », *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, 15 (57), p. 17-35.
- Bourdeau-Lepage L., 2019, « De l'intérêt pour la nature en ville », *Revue d'Économie Régionale et Urbaine* (5), p. 893-911.
- Bourdeau-Lepage L., 2017, « Ville et nature, vers une nouvelle alliance ? » in Hamman P. (dir.), *Ruralité, nature et environnement*, Toulouse, ERES, p. 359-374.
- Bresson M., 2014, « La participation : un concept constamment réinventé. Analyse sociologique des enjeux de son usage et de ses variations », *Socio-logos. Revue de l'association française de sociologie* (9).
- Deschamps A., 2019, « Aménager la ville par le jardinage : la végétalisation participative de Lyon », *Géoconfluences*.
- Ernwein M., 2019, *Les natures de la ville néolibérale : Une écologie politique du végétal urbain*, Grenoble, UGA Éditions, 234 p.
- Ernwein M., 2015, *Jardiner la ville néolibérale : la fabrique urbaine de la nature*. Thèse de l'université de Genève, 570 p.
- Ghose R. et Pettygrove M., 2014, « Urban Community Gardens as Spaces of Citizenship », *Antipode*, 46 (4), p. 1092-1112.
- Jouve B., 2005, « La démocratie en métropoles : gouvernance, participation et citoyenneté », *Revue française de science politique*, 55 (2), p. 317-337.
- Mathieu N., 2000, « Repenser la nature dans la ville : un enjeu pour la géographie », *Natures Sciences Sociétés*, 8 (3), p. 74-82.
- Mestdagh L., 2017, *Jardiner entre soi*, Paris, L'Harmattan (coll. « Logiques sociales »), 304 p.
- Nez H., 2011, « Nature et légitimités des savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif. Une enquête ethnographique à Paris », *Sociologie*, 2 (4).

Niesseron I., 2018, « Les jardins de rue de la Ville de Lyon », *In Situ. Revue des patrimoines*, (37).

Paddeu F., 2012, « L'agriculture urbaine dans les quartiers défavorisés de la métropole New-Yorkaise : la justice alimentaire à l'épreuve de la justice sociale », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, 12 (2).

Petit G., 2014, « Participations ordinaires et extraordinaires. Des appropriations différenciées d'une offre institutionnelle de participation municipale », *Participations*, 10 (3), p. 85-120.

Rosol M., 2012, « Community Volunteering as Neoliberal Strategy? Green Space Production in Berlin », *Antipode*, 44 (1), p. 239-257.

Sachse V., 2020, *Les jardins partagés, terreau de participation citoyenne : de l'appropriation de l'espace public à la construction de commun(s). Regards croisés entre la France et l'Italie.*, Thèse de l'Université de Strasbourg, 472 p.

Theys J., 2007, « Pourquoi les préoccupations sociales et environnementales s'ignorent-elles mutuellement? Un essai d'interprétation à partir du thème des inégalités écologiques » in *Environnement et inégalités sociales*, Éditions de l'Université de Bruxelles, Bruxelles, p. 23-35.